

Flash spécial du 18 octobre 2012

Aux adhérents et aux sympathisants VIVA,

Voici les dernières nouvelles, **d'une importance capitale, pour les propriétaires fonciers** du bassin versant de l'Argens et de ses affluents, sinistrés des inondations de 2010 et/ou 2011, ou proche des zones inondées.

Il est **particulièrement important** que **chaque propriétaire foncier vérifie** (et éventuellement prouve avec des photos) que son terrain est (ou n'est pas) dans la bonne zone. Il peut arriver que des terrains non inondés soient classés dans des zones inondées (parfois durement). Il est également possible que des terrains peu inondés soient classés dans une zone fortement inondée.

On ne peut hélas pas changer l'histoire et les propriétaires fortement touchés par les crues de 2010 et 2011 ne pourront guère espérer échapper à une classification défavorable de leurs biens.

Rappel :

- Dans l'immédiat, ce ne sont « que » les demandes de permis de construire qui se trouvent affectées par le zonage coloré des nouveaux **PPRI (Plans de Prévention des Risques Inondations)**.
- Dans le futur, il est à craindre (mais rien n'est décidé pour l'instant) que les primes **d'assurances pourraient être différentes** pour les zones à risques et les zones « sans risques ».
- La valeur des terrains et des constructions est également affectée par le zonage (correct ou non). Ceci aura bien évidemment des conséquences fâcheuses pour les vendeurs de biens en zone à risque et/ou leur(s) héritier(s).
- Le **projet de LGV** dans la région impliquera des **expropriations**, avec des indemnisations (inconnues à ce jour). Il est à craindre que les propriétaires fonciers en zones inondables – avec une **valeur marchande de leur biens diminués** – seront moins bien indemnisés que ceux qui auront échappés au crues (**double punition...**).

Pour résumer et sans vouloir « peindre le diable sur la muraille », il est très important de rester attentif à la suite des événements. **L'État organise des réunions publiques et privilégie la concertation. On ne peut que s'en féliciter.**

J'en profite pour rappeler que toutes les associations de défense des sinistrés des inondations vont se battre pour sauvegarder les intérêts collectifs, **vos intérêts**.

Encore faut-il qu'**un maximum de personnes soient affiliées à ces associations**.

Rappelons enfin que si ces zonages sont importants pour éviter de futures victimes,

des travaux de sécurisation d'envergure régionale

seraient bien plus urgents pour nous, afin que nous puissions continuer à

Vivre Installés en Val d'Argens...

Association VIVA, Vivre Installés en Val d'Argens

Retranscription d'une information figurant sur le site de la préfecture du Var (<http://www.var.gouv.fr/concertations-publiques-en-a2570.html>) :

PPRI, Concertations publiques en Dracénie

Le préfet du Var a pris un arrêté en ce sens le 8 septembre 2010 prescrivant la réalisation ou l'actualisation des PPRI des communes concernées. Les premiers résultats des études ont permis l'établissement de PPRI avec des dispositions immédiatement applicables approuvés par arrêtés préfectoraux des 28 février et 1er mars 2012 dans 12 communes.

Des études complémentaires ont permis d'affiner les premières données, si bien que des PPRI définitifs vont pouvoir être élaborés. Ils remplaceront les PPRI anticipés. Les PPRI ont été préparés également pour deux communes supplémentaires : Lorgues et Le Thoronet.

Dans un esprit de concertation, deux réunions publiques auront lieu dans chaque commune pour présenter les principes d'élaboration, les objectifs, les données utilisées pour l'élaboration du PPRI. Elles permettront de présenter l'état d'avancement du PPRI, le résultat des études ainsi qu'un projet de zonage réglementaire et un projet de règlement.

Les panneaux d'informations et les documents présentés sont disponibles en mairie durant un mois. Un registre recueille les observations du public.

Parallèlement, une rubrique spécifique sur le portail Internet des services de l'État permet de retrouver ces documents en version informatique et une boîte courriel spécialement dédiée attend les observations du public à cette adresse ddtm-ppridracenie@var.gouv.fr

Les premières réunions publiques auront lieu en octobre et novembre 2012. Une deuxième série de réunions publiques sera programmée en janvier et février prochains au cours de laquelle seront présentées les évolutions du projet de PPRI au regard des observations recueillies au cours de cette phase de concertation.

L'enquête publique proprement dite aura lieu au second trimestre 2013 pour une approbation des PPRI avant la fin de l'année 2013.

Calendrier des réunions publiques d'information sur le projet de PPRI (1ère session)

Octobre

- Lorgues : 16 octobre - 17h00 - Salle Jacky Mathevet (salle de cinéma)
- **Roquebrune s/ Argens : 18 octobre - 17h00 - salle Molière**
- Taradeau : 22 octobre - 18h00 - salle des fêtes
- **Fréjus : 23 octobre - 17h00 - mairie centrale - salle des mariages (Place Formigé)**

Novembre

- Draguignan : 13 novembre - 17h00 - Maison des Sports - salle des conférences
- Le Thoronet : 15 novembre - 17h00 - salle Edouard Soldani
- Les Arcs s/ Argens : 19 novembre - 18h00 - salle des fêtes Espace Hugony
- Trans-en-Provence : 20 novembre - 18h30 - salle polyvalente (Chemin des Clauses)
- Vidauban : 22 novembre - 18h00 - salle polyculturelle (Bd Coua de Can)
- Chateaudouble : 26 novembre - 17h00 - salle du village
- La Motte : 27 novembre - 17h00 - salle des fêtes
- **Pujat s/ Argens : 29 novembre - 17h00 - salle de cinéma (CCAS)**

La rubrique dédiée au PPRI Dracénie attend votre visite. Elle reprend l'intégral des informations des documents expliqués en réunion. La boîte courriel spécialement dédiée attend vos observations à cette adresse : ddtm-ppridracenie@var.gouv.fr

Donnez votre avis

Association VIVA, Vivre Installés en Val d'Argens

- **VIVA est sur Facebook**

L'intérêt d'une présence sur ce site collaboratif est qu'il est extrêmement simple de communiquer avec vous, que ce soit pour envoyer une petite nouvelle, des photos prises sur le vif, ou des liens sur des sites d'informations continues. Il n'est même plus indispensable d'être devant un ordinateur, un *Smartphone* suffit.

Vous pouvez également contribuer à nos informations car **vous pouvez également nous envoyer des informations, des photos et des vidéos.**

Notez **qu'il n'est pas indispensable d'avoir un compte Facebook** pour voir nos informations puisqu'elles sont ouvertes à tous.

C'est pourtant intéressant, sans pour autant divulguer l'ensemble de sa vie privée, car vous recevez des courriels qui vous informent à chaque mise à jour.

N'oubliez pas de cliquer sur le bouton « J'aime » pour montrer votre soutien à l'association et à ses animateurs

<http://facebook.viva2010.org> ou encore plus simple : <http://fb.viva2010.org>

Juillet 2012 -> Juin 2013

- **Votre cotisation d'adhésion à l'association VIVA**

Certains d'entre vous n'ont pas acquitté leur adhésion pour la période Juillet 2012-Juin 2013

Nous avons besoin de votre soutien, car la force d'une association repose principalement sur le nombre de ses adhérents.

La cotisation annuelle est de 10 Euros par foyer fiscal. Au delà il s'agit d'un DON, fiscalement déductible¹. Nous vous remercions chaleureusement de votre soutien.

Pour le comité

Jean-Noël Brandenburger

Président en exercice

¹ La cotisation annuelle est de 10 Euros par foyer fiscal.

Au delà il s'agit d'un DON, fiscalement déductible : 66% sera déduit du montant de vos impôts par l'administration fiscale.

Par exemple, un don de 20€ ne vous coûtera en fait que 6,80€ (c'est-à-dire moins cher que la cotisation minimum) car 13,20 seront déduits de vos impôts à payer en 2013.

Pour un don de 50€, la réduction est de 33€ et votre coût réel ne serait que de 17€

Gestion des adresses mails par l'association VIVA :

- Pour vous désinscrire de la liste, envoyer ce message à info.viva-unsubscribe@viva2010.org
- Pour s'inscrire à la liste, envoyer un message à info.viva-subscribe@viva2010.org, attendre le message de confirmation et y répondre pour vérifier que c'est bien la bonne personne qui a demandé l'inscription
Chaque personne intéressée peut recevoir nos newsletters.

[Version imprimable de ce message, cliquez ICI](#)

Association VIVA, Vivre Installés en Val d'Argens